

L'an **deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 20 heures**, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Catherine, MM. Daligault, Delange, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Lequertier, Mèche, Mme Mourocq, M. Pondemer et Mme Siméon.

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Daligault, M. Babalao à Mme Siméon, Mme Collibeaux à Mme Lemeray, M. Delêtre à Mme Mourocq, Mme Lechatellier à Mme Bouillard et Mme Roelandt à M. Mèche

Absents excusés : Mme Cailly et M. Goudier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02737-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 27	N° 13 / 8-2-4 Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 : → adopté à l'unanimité

Renouvellement du dispositif « Argent de poche »

Depuis des années, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place un dispositif intitulé «Argent de poche» autrement dénommé « ville vie vacances »,

En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 15 euros par jeune et par jour, exonérée du paiement des cotisations sociales par les communes, ces jeunes prennent une part active à ces chantiers de proximité. Ce dispositif présente un double avantage :

- Pour les adolescents et jeunes adultes, il offre une première expérience professionnelle tout en les sensibilisant à la chose publique.
- Pour les communes, il s'agit d'associer les jeunes à la vie de la cité.

➤ **Modalités de mise en œuvre** :

- Dispositif destiné aux jeunes résidents sur la commune
- chaque mission a une durée de 3 h
- chaque jeune peut effectuer au maximum 4 missions
- l'indemnité est de 15 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal
- un agent est désigné responsable du jeune et l'accompagne sur la mission.
- Les missions seront effectuées pendant les vacances scolaires, le mercredi et le week-end.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- Les candidats seront retenus dans l'ordre des inscriptions
- Le Budget prévisionnel de cette opération est de 500 €
- Une régie d'avance a été créée, avec la nomination d'un régisseur et d'un suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants

Madame CATHERINE explique que les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes pour cette année concernent la fête d'Halloween au Château de Pontécoulant : surveillance et entretien du site, contrôle et comptage des entrées, accompagnement des intervenants sur les différents ateliers (en étant déguisés).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif « argent de poche » pour l'année 2020
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme, à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020
Le Maire, Valérie DESQUESNE



V.D